



CABINET SUSSE

EXPERTS FORESTIERS & ASSOCIES

SUSSE Tristan  
Expert Forestier  
21, route de l'Ormois  
21 270 Marandeuil

Tél : 03.80.31.97.02

Fax : 03.80.31.70.18

## Plan Simple de Gestion

### **FORET DE LA REU**

*Propriété forestière de :*  
**GF POUR LA SAUVEGARDE DES  
FEUILLUS DU MORVAN**

*Commune de Villapourçon*

*Surface : 51 ha 57 a 25 ca*  
*Durée d'application : 2020-2029*



# SOMMAIRE

<b><u>1 - CARACTERES GENERAUX .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
1.1 - SITUATION .....	3
1.2 - PROPRIETAIRE .....	3
1.3 - SERVITUDES/CERTIFICATION .....	3
<b><u>2 - FACTEURS DE PRODUCTION .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
2.1 - RELIEF ET EXPOSITION.....	3
2.2 - HYDROGRAPHIE.....	3
2.3 - CLIMAT .....	3
2.4 - SOL .....	4
2.4 - TYPOLOGIE DE STATION .....	4
2.5 - FACTEURS BIOTIQUES .....	5
2.6 - INFRASTRUCTURE.....	5
2.7 - PARCELLAIRE FORESTIER .....	6
<b><u>3 - PEUPELEMENTS.....</u></b>	<b><u>7</u></b>
3.1 - TRAITEMENT ANTERIEUR .....	7
3.2 - COMPORTEMENT DES ESSENCES.....	7
3.3 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS .....	8
3.4 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PEUPELEMENTS .....	9
<b><u>4 - OBJECTIFS .....</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>5 - DIRECTIVE DE GESTION .....</u></b>	<b><u>10</u></b>
5.1 - DUREE .....	10
5.2 - REGLES DE CULTURE .....	10
<b><u>6 - PROGRAMME DES COUPES .....</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>7 - PROGRAMME DE TRAVAUX.....</u></b>	<b><u>12</u></b>
7.1 - REGENERATION NATURELLE .....	12
7.2 - EQUIPEMENT.....	12

## 1 - CARACTERES GENERAUX

### **1.1 - Situation**

Département de la Nièvre.

Commune de Villapourçon.

La propriété couvre une surface de 51 ha 57 a 25 ca avec quelques parcelles satellites distantes de moins de 400 m. La forêt est située dans la région du Morvan Montagnard et est incluse dans le Parc Naturel Régional.

### **1.2 - Propriétaire**

Propriétaire : GF POUR LA SAUVEGARDE DES FEUILLUS DU MORVAN

Adresse : 1, rue des Pierres BP 60 046 – 71 402 Autun Cedex

Identifiant Co-gérants : **Monsieur Thierry COLIN**  
**Madame Ghislaine NOUALLET**  
**Monsieur Jacques GORLIER**

### **1.3 - Servitudes/Certification**

Les forêts du groupement bénéficient d'une certification de groupe FSC (GGRFB).

## 2 - FACTEURS DE PRODUCTION

### **2.1 - Relief et exposition**

La forêt est située sur un mamelon dont l'exposition dominante est offerte au Nord et à l'Est. L'altitude varie de 556 m au sommet de la butte à environ 418 m au Nord à proximité du moulin de la Ruchette, déterminant des pentes modérées en général, mais parfois plus forte en bas de versant, pouvant occasionner des accès difficile aux engins forestiers.

### **2.2 - Hydrographie**

Une rivière « La Dragne » est localisée au Nord du massif avec un bras qui s'écoule le long de la partie Est du massif. Il s'agit d'un affluent de l'Aron et un sous-affluent de la Loire. Celle-ci n'engendre aucune contrainte en vers la gestion forestière et l'exploitation.

### **2.3 - Climat**

Il est de type semi-montagnard, humide et frais, caractérisé par des hivers longs et rigoureux, un printemps tardif et un été chaud avec orages fréquents. La pluviosité annuelle, relativement importante, est de l'ordre de 1500 mm, dont 300 mm pendant la saison de végétation. Les précipitations neigeuses sont parfois considérables et peuvent causer des dommages aux gaulis et bas perchis fragiles. La température moyenne annuelle est voisine de 8°C avec de fréquentes menaces de gel d'octobre à février et des gelées estivales dans le fond des vallées. Il apparaît ainsi un indice de Martonne de 87, traduisant des conditions très favorables à la végétation forestière, notamment résineuse.

## 2.4 - Sol

Par ses formations géologiques, la forêt se divise en deux parties, Nord et Sud, la limite se situant approximativement au niveau des parcelles 16 et 17.

Le sol de la partie Est de la forêt s'est formé sur une roche mère volcanique datant du Dévonien et du Dinantien, comportant une forte proportion de silice et des tufs de trachyandésite. Il en résulte des sols bruns, riches, profonds et légèrement acides.

La partie Ouest repose sur des formations granitiques à forte teneur en muscovite, générant des conditions plus acides et sèches.

Les buttes et les versants Sud sont caractérisés par des sols plus superficiels et séchants, avec des apparitions rocheuses relativement importantes. Dans les vallons, au contraire, la tendance est nettement hydromorphe.

## 2.4 - Typologie de station

Ce descriptif prend en référence le « *guide simplifié pour le choix des essences forestières dans le Morvan* ».

Trois grands ensembles stationnels se retrouvent dans le massif forestier de la Reu.

### ***US I : Hêtraies montagnardes peu acide à très acide***

Elles se présentent sous une ambiance climatique à forte pluviosité et offrent à la production ligneuse une bonne profondeur de sol prospectable par les racines. Les sols, de type brun acide humifère ou brun ocreux humifère, sont épais, modérément caillouteux et riches en éléments minéraux. La fertilité est ainsi très satisfaisante.

Les parties plus acides viennent sur les versants Est, où les sols sont bruns ocreux à ocre podzolique humifère. A dominance de sable, ils sont moins riches chimiquement et le milieu apparaît moyennement fertile.

Dans un objectif de production ligneuse, sont conseillés Hêtre et l'Erable sycomore pour le feuillu.

### ***US II : Hêtraie-Chênaie très acide***

Ces stations se rencontrent sur les versants les plus chauds. Les sols sableux, filtrants, et chimiquement pauvres, sont soumis à de fortes évaporations estivales, notamment en exposition Sud.

En situation de croupe et versants Sud abritent une chênaie sessiliflore acide à très acide sur sol superficiel, ranker humifère ou lithosol acide. La fertilité s'avère très faible et on note un envahissement de ces milieux par le Houx. Sont conseillés pour la production ligneuse les essences spontanées (hêtre, chêne sessile, alisier blanc, charme, bouleau verruqueux) et, dans une moindre mesure châtaignier.

### ***US III : Aulnaie-frênaie riche à Aulnaie marécageuse***

Les fonds de vallons et certains replats découvrent des sols alluviaux moyennement profonds, à texture sablo-limono-argileuse et temporairement inondés. L'ambiance est fraîche,

la réserve en eau et en éléments chimiques bonne, rendant la fertilité de la station très satisfaisante. Le frêne et l'aulne glutineux sont conseillés pour la production, mais aussi l'érable sycomore dans les sols non engorgés.

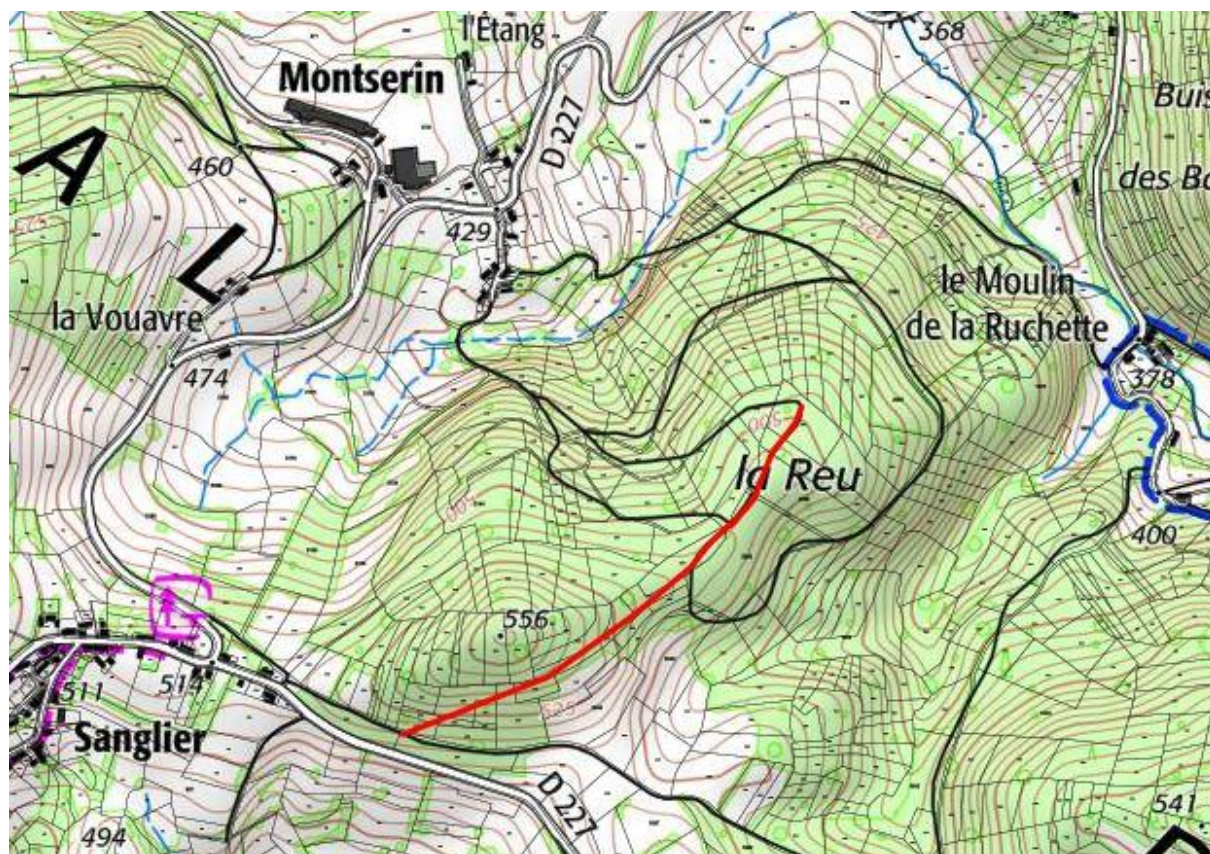
## 2.5 - Facteurs biotiques

On note la présence de chevreuil et de sanglier. Le cerf n'est que de passage sur la propriété. L'évolution du cheptel de chevreuil est à surveiller, car cette espèce provoque des dégâts importants sur les jeunes plants et régénération naturelle. Leur présence est néanmoins souhaitée à une densité compatible avec la sylviculture. La chasse est louée pour cette première saison par un bail à un particulier mais elle est limitée dans l'espace et dans le temps. Nous ne connaissons pas à ce jour le plan de chasse demandé par le locataire. Le propriétaire demandera au locataire de chasse que le plan de chasse chevreuil soit réalisé. Le propriétaire souhaite le maintien du plan de chasse au cours des dix prochaines années. A noter que le bail de chasse interdit la chasse aux blaireaux et la destruction de leur habitat.

## 2.6 - Infrastructure

L'accès à la propriété s'effectue par le réseau public puis par des chemins en terrain naturel qui ne permettent pas l'accès aux camions. Le défruitement des produits ligneux implique donc des distances de débardage longues avec un dépôt des bois sur des propriétés riveraines.

La desserte du massif reste donc très insuffisante et il serait souhaitable qu'un projet de route forestière soit mis en œuvre en lien avec des propriétés riveraines pour une sylviculture raisonnée et dynamique. Le projet de route est précisé ci-dessous. Il s'agit de la création d'une route forestière sur 900 ml environ avec mise au gabarit des pistes forestières.



« Projet de desserte forestière »

## **2.7 - Parcellaire forestier**

Aucune division géométrique n'a jusqu'à présent été créée. La propriété sera divisée en 4 parcelles forestières d'une surface moyenne de 12,9 ha, basées sur des chemins et lignes apparentes.

La parcelle 4 correspond aux parcelles cadastrales isolées à proximité du massif principal.

Le parcellaire constituée de 142 parcelles cadastrales d'une moyenne de 0,40 ha environ regroupées en 4 parcelles forestières d'une moyenne de 12,9 ha.

## **2.8 - Enjeux sociaux, économiques et environnementaux**

### 2.8.1 - Commercialisation des bois

Les bois sont vendus généralement sur pied par appel d'offre en vente groupée ou à l'amiable. Le massif est situé dans une région forestière active. L'exploitation est effectuée par une main d'œuvre locale qualifiée renforcée par les exigences du label FSC.

### 2.8.2 - Facteurs humains

Les promeneurs ou les ramasseurs de champignons se hasardent occasionnellement en forêt. La commune de Villapourçon abrite la cascade de la Dragne pouvant attirer plusieurs touristes et randonneurs. Un sentier de randonnée est localisé sur le périmètre Ouest de la propriété. Il n'existe pas de convention d'ouverture au public.

### 2.8.3 - Facteurs environnementaux

La forêt est concernée par une zone Natura 2000 n° FR2601015 - « BOCAGE, FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DU SUD MORVAN ».

La propriété est de plus inscrite dans une ZNIEFF de type 2 n° 260009939 - « MONTAGNE MORVANDELLE ET SON PIEMONT ».

Au Nord de la parcelle 1, plusieurs arbres remarquables seront conservés dans un but paysagé et environnemental.

Concernant la protection Natura 2000, les recommandations suivantes seront prises en compte dans le présent document :

- les essences locales et le sous-étage seront favorisés,
- les coupes de transformation ne sont pas autorisées,
- les milieux associés ne seront pas endommagés,
- les arbres à cavités (trou de pic) et les bois morts seront conservés dans la limite de la sécurité (sauf les arbres en bordure de chemins),
- le traitement sylvicole devra assurer la continuité du paysage,

Par conséquent, le propriétaire demande l'agrément du plan simple de gestion au titre de l'article L.122-7 du code forestier pour le site Natura 2000.

## 3 - PEUPLEMENTS

### 3.1 - Traitement antérieur

La propriété ne disposait d'aucun document de gestion. L'observation des photos aériennes anciennes et des souches au sol laisse penser à l'absence d'intervention depuis plus de 50 ans avec une colonisation naturelle de la forêt sur d'ancienne prairie. Les épicéas dans le type résineux sont atteints par le bostryche et nécessite d'être récoltés rapidement. Les douglas seront conservés.

### 3.2 - Comportement des essences

#### 3.2.1 - Chêne

L'acidité des sols déterminent un chêne de qualité moyenne, avec un bois dur, nerveux, coloré et des grumes parfois sinueuses et brogneuses. Les gélivures et roulures sont très fréquentes, destinant la majorité des bois aux débits de traverses ou palettes. La hauteur totale est de 18 à 20 m et le diamètre d'exploitabilité peut être fixé à 50-55 cm pour un âge de 120 ans.

Dans les meilleurs zones, en versant Est, il peut exister des individus de bonne vigueur pouvant dépasser 20 m et aptes à produire des plots de menuiserie de second choix.

A noter que cette essence est largement concurrencée par le hêtre, en particulier sur les bons sols.

La régénération est rare.

#### 3.2.2 - Hêtre

Le hêtre est l'essence feuillue locale véritablement productive. Les conditions naturelles sont favorables à son développement et lui permettent de présenter une bonne vigueur avec une hauteur totale dépassant fréquemment 20 m.

La qualité n'est pas homogène, mais la sélection a favorisé les tiges rectilignes et peu branchues, restant néanmoins souvent issues de souche. Sur les meilleures stations, on peut penser récolter quelques billes de déroulage, mais le plus souvent il s'agit de bois de second choix, perturbés par un caractère flexueux sur les sols plus acides ou plus secs.

La croissance assez rapide permet de fixer un diamètre d'exploitabilité de 60 cm, atteint vers un âge approximatif de 90 ans.

La régénération naturelle, plus difficile à obtenir qu'en substratum calcaire, est cependant régulièrement observable, dès que le sol est suffisamment ensoleillé.

#### 3.2.3 - Autres Feuillus

**Bouleau, tremble, robinier, frêne et charme** complètent ponctuellement la futaie, mais se développent principalement à l'abord des zones humides ou en fond de vallon. Leur maintien est indispensable pour maintenir la diversité mais il faudra contenir le robinier pour éviter son envahissement au détriment des autres essences.

### 3.3 - Description des peuplements

Compte tenu de l'état actuel des peuplements, un classement simple a été défini par classe d'âge et par essence.

- <b>Type 1 :</b>	<b>Taillis-sous-futaie à BM dominant</b>	<b>10,5 ha</b>
- <b>Type 2 :</b>	<b>Jeune futaie</b>	<b>32,9 ha</b>
- <b>Type 3 :</b>	<b>Pré-bois</b>	<b>7,1 ha</b>
- <b>Type 4 :</b>	<b>Futaie résineuse</b>	<b>1,1 ha</b>

#### **Type 1 - Taillis-sous-futaie : 10,5 ha**

Il s'agit d'un peuplement issu de taillis sous futaie que l'on trouve principalement sur des stations sèches et de fertilité médiocre. Le chêne est l'essence dominante, de vigueur et de qualité modeste. Le châtaignier reste très localisé et n'a qu'un rôle d'accompagnateur. La hauteur totale atteint difficilement 20 m et la qualité des produits est modeste, limitée par la part de défauts.

Dans les zones les plus accidentées, sur les croupes à sol superficiel, on trouve des peuplements plus pauvres en termes de qualité et de quantité. Le chêne y est de moins bonne conformation, avec des défauts très fréquents, brogne, gélivure et rouleur.

A l'opposé, les parcelles offrant une exposition plus favorable présentent un chêne de meilleures caractéristiques.

La densité de la futaie varie de 70 à 100 tiges à l'hectare. La structure est dominée aux classes 35 à 45 cm. Les gros bois sont présents de l'ordre de 5 à 10 % des tiges. Le complément de la futaie est composé de châtaignier et de bouleau. Le taillis médiocre est composé surtout de chêne et de bouleau. Dans le sous-étage, on trouve trop souvent le houx, difficilement maîtrisable, au point de devenir une gêne à l'installation de semis naturels.

Le taillis est hétérogène, parfois dense à base de châtaignier sur les versants acides, parfois dominé par la futaie avec du charme, bouleau. Il reste néanmoins exploitable.

*Ce peuplement devra être amélioré par des éclaircies progressives et douces afin de favoriser les individus les plus vigoureux et de produire à terme des gros bois de la meilleure qualité possible. Le taillis sera éclairci pour donner des conditions favorables au renouvellement naturel.*

#### **Type 2 - Jeune futaie : 32,9 ha**

C'est le type le plus important en terme de production feuillue. Son expression principale se situe sur les versants Nord et Est.

Sa qualité varie avec la fraîcheur des stations. Le hêtre peut dépasser 22 m de hauteur totale sur les meilleurs sols où le bois est de bonne qualité, mais il devient sinueux et bas branchu en conditions moins favorables, et surtout lorsqu'il est issu de souche.

La densité est variable mais le nombre moyen de tiges à l'hectare est de l'ordre de 90 à 150, également dominés par les petits bois, avec peu de bois moyen. La structure est ainsi régularisée.



Le taillis, très dominé, ne subsiste que localement. Il est composé de hêtre, rarement de charme.

La régénération de hêtre est fréquente dès la moindre ouverture de la canopée et progresse naturellement sans interventions soutenues. En bordure de la zone résineuse, la régénération naturelle de douglas est fréquente, celles de l'épicéa plus occasionnelle.

L'amélioration de ce type porte sur la valorisation des meilleurs hêtres, une répartition plus étalée des grosseurs, une recherche permanente du mélange des essences, tant feuillues que résineuses et une préoccupation de renouvellement.

### **Type 3 - Pré-bois : 7,1 ha**

Il résulte principalement d'une colonisation naturelle de la forêt après l'abandon de terre agricole. On trouve des chênes de médiocre qualité à raison de 30 tiges/ha, bouleau et autres divers. Ce peuplement sera placé en attente au cours de la période.

### **Type 4 - Futaie résineuse : 1,1 ha**

Cette futaie est constituée d'épicéa principalement complétée par quelques douglas. La vigueur est excellente avec une hauteur de plus de 25 m. Malheureusement, la pessière a été fortement atteinte par les attaques du typographe et plus de 40 % des tiges sont sèches. On trouve de la régénération en bordure de cette zone sous les feuillus. La densité était forte, supérieure à 800 tiges/ha. Les épicéas sont en cours d'exploitation et les douglas seront maintenus en vue d'un ensemencement mélangé naturel.

## **3.4 - Tableau récapitulatif des peuplements**

- **Type 1 :** *Taillis-sous-futaie BM - GB* **10,5 ha**
- **Type 2 :** *Jeune futaie* **32,9 ha**
- **Type 3 :** *Pré-bois* **7,1 ha**
- **Type 4 :** *Futaie résineuse* **1,1 ha**

Parcelle forestier	Surface totale (ha)	Types de peuplements			
		Type 1 (ha)	Type 2 (ha)	Type 3 (ha)	Type 4 (ha)
<b>1</b>	<b>6,1</b>	3,9	2,2		
<b>2</b>	<b>17,3</b>	4,7	7,7	4,9	
<b>3</b>	<b>15,5</b>	1,9	11,4	1,1	1,1
<b>4</b>	<b>12,7</b>		11,6	1,1	

## **4 - OBJECTIFS**

La propriété a pour vocation la production de bois d'œuvre feuillus, et accessoirement de bois d'industrie avec maintien d'une couverture continu sans transformation.

Dans ces conditions, la valorisation de l'existant passe par une gestion douce et progressive lors des éclaircies par un traitement en conversion vers une futaie irrégulière. Le mélange des

essences sera vivement recherché avec un étalement progressif des diamètres et une structuration verticale. Les épicéas du type résineux seront extraits en début de période avec conservation des quelques douglas épars.

*L'amélioration de la desserte sera une préoccupation majeure au cours de la période et devra s'insérer dans la réflexion globale de la gestion de ce massif.*

Des vieux arbres seront conservés individuellement ou par bouquet à titre d'arbre sénéscent et repérés au GPS pour assurer un continuum écologique eu égard de la surface hors sylviculture (îlots de vieillissement / sénescence (Critère 6.5 du référentiel FSC)). La densité de ces arbres est difficilement évaluable compte tenu de la jeunesse actuelle des peuplements mais l'objectif est d'arriver à 3 arbres/ha.

Les arbres morts ou en décomposition sur pied ou au sol, sauf contexte sanitaire, tempête ou dépérissement collectif (Critère 10.11 du référentiel FSC) seront précieusement conservés. Création au Nord Est du massif sur 3,2 ha d'une zone de Hautes Valeurs de Conservation (HVC -Principe 9 du référentiel FSC).

## **5 - DIRECTIVE DE GESTION**

### **5.1 - Durée**

Période d'application du plan simple de gestion : **2020 - 2029**. La rotation des coupes sera de 15 ans pour le type 1 et 2.

### **5.2 - Règles de culture**

#### *5.2.1. Règles du type 1*

Dans le type 1, on vise la production de chêne de la meilleure qualité possible. En conséquence, le gestionnaire doit chercher à obtenir la répartition spatiale des tiges les plus productives, en sélectionnant les meilleurs individus auxquels il donnera les conditions d'espacement propres à la formation d'une cime ample et régulière, par élimination des concurrents les plus proches.

Le prélèvement agira en priorité dans les co-dominants en pratiquant une éclaircie dans la catégorie dominante, en éliminant les sujets mal conformés ou brogneux, en faveur des arbres rectilignes, à cime équilibrée.

Les autres essences non mures, seront maintenues autant que possible de manière à fournir au chêne un accompagnement et en priorité les essences précieuses comme le hêtre, châtaignier ou les fruitiers. Des arbres morts ainsi que des arbres à cavités, dont la valeur économique est faible, seront conservés lors des passages en coupes afin de préserver les biotopes, améliorer la biodiversité et le fonctionnement de l'écosystème.

Le taux de prélèvement en bois d'œuvre restera limité à l'accroissement, soit proche de **15 % du volume**.

Le taillis ne sera éclairci que s'il est commercialisable. Dans ce cas, on veillera à détourner les jeunes brins d'essences précieuses, à organiser des cloisonnements d'exploitation préalables, à donner une certaine lumière diffuse à l'aplomb des vieux bois de manière à lancer la

régénération naturelle. L'intensité du prélèvement sera tributaire de la protection à apporter aux arbres de la futaie, en assurant le bon dosage de la lumière. Le prélèvement sera au maximum de 30 %.

### 5.2.2. Règles du type 2

La gestion des jeunes futaies est posée sur des principes équivalents à ceux du chêne. On pratiquera des coupes d'amélioration. Les jeunes tiges de qualité seront détournées lorsque la hauteur de fût élaguée atteindra un tiers à un quart de la hauteur totale de l'arbre mûr. Le taux de prélèvement bois d'œuvre sera au maximum de **25 % à chaque passage en coupe**.

Toutefois, ces interventions doivent permettre l'ensoleillement du sol et ainsi son réchauffement. Cette attention permettra une meilleure activité biologique dans le sol et donc une meilleure décomposition de l'humus. L'effet tant à long terme qu'à court terme sera certainement l'installation et l'élévation de la régénération naturelle. Ce dosage de la lumière devra toutefois être réalisé de manière à limiter l'envahissement de la canche flexueuse par le maintien d'un sous-étage modérateur de lumière.

Les autres essences de meilleure qualité, à savoir chêne, érable sycomore, quelques rares charmes, et en zones humides frêne, tremble et bouleau sont à conserver et à favoriser.

### 5.2.3. Règles de type 3

Ce peuplement sera placé en attente.

### 5.2.4. Règles de type 4

On procédera à l'exploitation des épicéas en conservant les douglas et en rangeant un minimum les rémanents en andain. Ce peuplement sera alors placé en attente.

## 6 - PROGRAMME DES COUPES

- *Type 1 : Taillis-sous-futaie*
  - *Type 2 : Jeune futaie*
  - *Type 3 : Pré-bois*
  - *Type 4 : Futaie résineuse*
- *Amélioration de futaie*
  - *Amélioration de futaie*
  - *En attente*
  - *Extraction des épicéas*

Année de passage	N° de parcelle	Surface totale (ha)	Type 1 (ha)	Intensité de coupe	Type 2 (ha)	Intensité de coupe	Type 4 (ha)	Intensité de coupe
2020	3p						1,1	100 % Epicéa
2023	3 et 2	12,4	6,6	15 %	19,2	25 %	-	
2025	1 et 4	13,3	1,9	15 %	10,6	25 %	-	

## **7 - PROGRAMME DE TRAVAUX**

### **7.1 - Régénération naturelle**

Elle sera assistée par dégagement manuel contre la ronce au sein du type 4 en faveur des feuillus et des résineux. Cette intervention interviendra en 2024. Une assistance complémentaire sera assurée en 2027 avec ouverture de cloisonnement sylvicole pour faciliter les interventions d'assistance.

### **7.2 - Equipement**

Un projet collectif de création d'une route forestière serait judicieux afin de mieux défruits et accéder au massif. Elle nécessitera probablement une étude d'impact au préalable.

Fait à

Les Gérants,

## CORRESPONDANCE PARCELLAIRE

<i>Parcellaire forestier</i>	<i>Parcellaire cadastral</i>	
	Section	Numéro
<b>1</b>	D	2075, 2076, 2077, 2078, 2080, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167
<b>2</b>	D	2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2042, 2043, 2054, 2055, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2130, 2131, 2133, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156
<b>3</b>	D	2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2068, 2070, 2107, 2108, 2109, 2112, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2157, 2158, 2159, 2160
<b>4</b>	D	975, 976, 1836, 1842, 1844, 1845, 1847, 1850, 1852, 1854, 1855, 1856, 1861, 1876, 1877, 1878, 1879, 1891, 1894, 1896, 1897, 1898, 1900, 1902, 1903, 1904, 1906, 1913, 1945, 1957, 1960, 2081, 2083, 2084, 2085, 2087, 2089, 2090

# PARCELLES CADASTRALES

-----  
**Novembre 2019**

Département de la Nièvre

Commune de Villapourçon

<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Surface</b>	<b>Lieu dit</b>
D	975	00 ha 10 a 30 ca	Les Champs Roses
D	976	00 ha 39 a 35 ca	Les Champs Roses
D	1836	00 ha 04 a 00 ca	La Châtaigneraie
D	1842	00 ha 05 a 05 ca	La Chataigneraie
D	1844	00 ha 14 a 70 ca	La Châtaigneraie
D	1845	00 ha 04 a 40 ca	La Châtaigneraie
D	1847	00 ha 04 a 40 ca	La Châtaigneraie
D	1850	00 ha 10 a 80 ca	La Châtaigneraie
D	1852	00 ha 04 a 40 ca	La Châtaigneraie
D	1854	00 ha 29 a 65 ca	La Châtaigneraie
D	1855	00 ha 08 a 25 ca	La Châtaigneraie
D	1856	00 ha 26 a 60 ca	La Châtaigneraie
D	1861	00 ha 18 a 90 ca	La Châtaigneraie
D	1876	01 ha 81 a 50 ca	Les Prés Roses
D	1877	00 ha 71 a 00 ca	Les Prés Roses
D	1878	00 ha 33 a 75 ca	Les Prés Roses
D	1879	00 ha 26 a 80 ca	Les Prés Roses
D	1891	00 ha 28 a 70 ca	Les Prés Roses
D	1894	00 ha 23 a 35 ca	Les Rompets
D	1896	00 ha 47 a 45 ca	Les Rompets
D	1897	00 ha 22 a 95 ca	Les Rompets
D	1898	00 ha 30 a 70 ca	Les Rompets
D	1900	00 ha 30 a 33 ca	Les Rompets
D	1902	00 ha 51 a 45 ca	Les Rompets
D	1903	00 ha 71 a 20 ca	Les Rompets
D	1904	01 ha 45 a 95 ca	Les Rompets
D	1906	00 ha 46 a 75 ca	Les Rompets
D	1913	00 ha 32 a 50 ca	Les Rompets
D	1945	00 ha 34 a 75 ca	Les Forêts
D	1957	00 ha 20 a 20 ca	Les Forêts
D	1960	00 ha 13 a 80 ca	Les Forêts
D	2021	00 ha 24 a 65 ca	La Reu
D	2022	00 ha 09 a 85 ca	La Reu
D	2023	00 ha 15 a 30 ca	La Reu
D	2024	00 ha 32 a 50 ca	La Reu
D	2025	00 ha 07 a 15 ca	La Reu
D	2026	00 ha 03 a 30 ca	La Reu
D	2027	00 ha 14 a 55 ca	La Reu
D	2028	00 ha 44 a 70 ca	La Reu
D	2029	00 ha 24 a 10 ca	La Reu Mont Genièvre
D	2030	00 ha 24 a 80 ca	La Reu
D	2031	00 ha 20 a 35 ca	La Reu

D	2032	00 ha 13 a 10 ca	La Reu
D	2033	00 ha 51 a 35 ca	La Reu
D	2034	00 ha 45 a 55 ca	La Reu
D	2035	00 ha 21 a 00 ca	La Reu
D	2036	00 ha 13 a 00 ca	La Reu
D	2037	00 ha 16 a 25 ca	La Reu
D	2038	00 ha 40 a 00 ca	La Reu
D	2039	00 ha 38 a 53 ca	La Reu
D	2040	00 ha 42 a 00 ca	La Reu
D	2042	00 ha 22 a 30 ca	La Reu
D	2043	00 ha 69 a 50 ca	La Reu
D	2054	00 ha 24 a 30 ca	La Reu
D	2055	00 ha 57 a 10 ca	La Reu
D	2056	02 ha 14 a 75 ca	La Reu
D	2057	00 ha 01 a 00 ca	La Reu
D	2058	01 ha 27 a 05 ca	La Reu
D	2059	00 ha 20 a 80 ca	La Reu
D	2060	00 ha 48 a 85 ca	La Reu
D	2061	00 ha 93 a 50 ca	La Reu
D	2062	00 ha 71 a 05 ca	La Reu
D	2063	00 ha 35 a 20 ca	La Reu
D	2064	00 ha 40 a 66 ca	La Reu
D	2065	01 ha 08 a 55 ca	La Reu
D	2066	00 ha 42 a 50 ca	La Reu
D	2068	00 ha 33 a 60 ca	La Reu
D	2070	00 ha 42 a 35 ca	La Reu
D	2075	00 ha 10 a 05 ca	La Reu
D	2076	00 ha 14 a 90 ca	La Reu
D	2077	00 ha 18 a 00 ca	La Reu
D	2078	00 ha 06 a 85 ca	La Reu
D	2080	00 ha 18 a 15 ca	La Reu
D	2081	00 ha 23 a 40 ca	La Reu
D	2083	00 ha 31 a 00 ca	La Reu
D	2084	00 ha 31 a 30 ca	La Reu
D	2085	00 ha 16 a 60 ca	La Reu
D	2087	00 ha 03 a 35 ca	La Reu
D	2089	00 ha 06 a 75 ca	La Reu
D	2090	00 ha 06 a 35 ca	La Reu
D	2094	00 ha 34 a 10 ca	La Reu
D	2095	00 ha 19 a 50 ca	La Reu
D	2096	00 ha 94 a 80 ca	La Reu
D	2097	00 ha 08 a 20 ca	La Reu
D	2098	00 ha 04 a 90 ca	La Reu
D	2099	00 ha 11 a 45 ca	La Reu
D	2100	00 ha 18 a 30 ca	La Reu
D	2101	00 ha 10 a 00 ca	La Reu
D	2102	00 ha 23 a 00 ca	La Reu
D	2103	00 ha 31 a 25 ca	La Reu
D	2104	00 ha 19 a 90 ca	La Reu
D	2105	00 ha 12 a 50 ca	La Reu
D	2106	00 ha 36 a 50 ca	La Reu

D	2107	00 ha 31 a 90 ca	La Reu
D	2108	00 ha 95 a 50 ca	La Reu
D	2109	00 ha 43 a 10 ca	La Reu
D	2112	00 ha 52 a 50 ca	La Reu
D	2114	00 ha 46 a 20 ca	La Reu
D	2115	00 ha 11 a 35 ca	La Reu
D	2116	00 ha 40 a 50 ca	La Reu
D	2117	00 ha 25 a 10 ca	La Reu
D	2118	00 ha 28 a 04 ca	La Reu
D	2119	00 ha 73 a 65 ca	La Reu
D	2120	00 ha 15 a 50 ca	La Reu
D	2121	00 ha 23 a 35 ca	La Reu
D	2122	00 ha 15 a 10 ca	La Reu
D	2123	00 ha 39 a 45 ca	La Reu
D	2124	00 ha 70 a 45 ca	La Reu
D	2125	00 ha 64 a 95 ca	La Reu
D	2126	00 ha 55 a 05 ca	La Reu
D	2127	00 ha 56 a 60 ca	La Reu
D	2128	00 ha 81 a 10 ca	La Reu
D	2130	00 ha 43 a 35 ca	La Reu
D	2131	00 ha 26 a 30 ca	La Reu
D	2133	00 ha 69 a 05 ca	La Reu
D	2140	00 ha 25 a 00 ca	La Reu
D	2141	00 ha 74 a 46 ca	La Reu
D	2142	00 ha 38 a 30 ca	La Reu
D	2143	00 ha 65 a 00 ca	La Reu
D	2144	01 ha 26 a 60 ca	La Reu
D	2145	00 ha 27 a 45 ca	La Reu
D	2146	00 ha 48 a 90 ca	La Reu
D	2147	00 ha 13 a 64 ca	La Reu
D	2148	00 ha 06 a 50 ca	La Reu
D	2149	00 ha 12 a 30 ca	La Reu
D	2150	00 ha 33 a 20 ca	La Reu
D	2151	00 ha 07 a 65 ca	La Reu
D	2152	00 ha 09 a 70 ca	La Reu
D	2153	00 ha 09 a 55 ca	La Reu
D	2154	00 ha 07 a 17 ca	La Reu
D	2155	00 ha 11 a 24 ca	La Reu
D	2156	00 ha 31 a 90 ca	La Reu
D	2157	00 ha 28 a 20 ca	La Reu
D	2158	00 ha 76 a 30 ca	La Reu
D	2159	00 ha 44 a 50 ca	La Reu
D	2160	00 ha 09 a 37 ca	La Reu
D	2162	00 ha 82 a 80 ca	La Reu
D	2163	00 ha 60 a 50 ca	La Reu
D	2164	00 ha 23 a 70 ca	La Reu
D	2165	00 ha 08 a 20 ca	La Reu
D	2166	00 ha 17 a 30 ca	La Reu
D	2167	00 ha 33 a 50 ca	La Reu

**SURFACE TOTALE**

-----  
**51 ha 10 a 50 ca**



